

# L'UNSA

VOUS ACCOMPAGNE!

**AGENTS D'ENCADREMENT SUPERIEUR**

**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022**



## CHANGEMENT DE C.A.P

Entre le 1<sup>ER</sup> et le 8 décembre 2022 vous serez amenés à élire vos représentants dans la nouvelle commission administrative paritaire (CAP) de l'encadrement supérieur de nos ministères. Notre liste se veut représentative de l'ensemble des corps qui sont concernés par cette CAP. Notre liste sous la bannière de l'UNSA est commune à l'USAE (union syndicale des administrateurs de l'Etat), le SMISP (Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique), et le SPHISP (Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique)

Dans le contexte de la réforme de la fonction publique, les représentants élus de l'encadrement supérieur ont un rôle déterminant pour défendre vos intérêts au sein des CAP.

En effet dans le cadre de cette réforme, les CAP par corps sont remplacées par des CAP par catégories. Pour les agents de l'encadrement supérieur, cela signifie d'être réunis avec l'ensemble des Inspecteurs généraux des affaires sociales (IGAS), des administrateurs de l'Etat (AE), des médecins inspecteurs de santé publique (MISP) et des pharmaciens inspecteurs de santé publique (PHISP) afin de défendre collectivement les intérêts spécifiques des agents en position d'encadrement et d'expertise de haut niveau.

## CE QUE L'UNSA CONTINUERA DE REVENDIQUER ET DE PROPOSER :

Cette nouvelle CAP est une opportunité pour faire valoir vos droits et porter vos revendications.

Elle sera le lieu d'harmonisation des pratiques de management et de gestion directionnelles en s'alignant sur les plus performantes et permettra à l'ensemble des cadres supérieurs des ministères sociaux de bénéficier de progressions de carrières plus attractives notamment par la reconnaissance accrue des postes d'expertises. Elle sera également une tribune où porter la prise en compte équitable de vos intérêts, sur toutes les questions de votre quotidien (rémunération, évolution de carrière etc...).

La constitution de notre liste nous permet de prendre l'engagement qu'en cas de convocation en CAP d'un agent notamment pour des raisons disciplinaires celui-ci sera assuré qu'au moins un représentant en CAP sera issu de son corps pour le défendre.



Vos élus USAE en CAP défendront le positionnement spécifique de l'encadrement supérieur des ministères sociaux dans la mise en place de la réforme de la haute fonction publique notamment par la participation active aux négociations au sein du comité supérieur de la fonction publique d'Etat et de plusieurs de nos adhérents qui portent ces dossiers dans les groupes de travail ministériel et interministériel en cours sur :

- Le travail sur la nouvelle grille pivot des rémunérations ;
- Le suivi et la défense de vos intérêts dans le cadre du nouveau niveau de gestion interministérielle assurée par la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'Etat (DIESE) ;
- L'harmonisation et la revalorisation des rémunérations de l'encadrement supérieur, ses évolutions du fait des conséquences du développement des nouveaux modes de management et de la reconnaissance de la fonction d'expertise.



Vos élus du SPHISP en CAP défendront le positionnement spécifique de l'encadrement technique supérieur des ministères sociaux. En votant pour notre liste, vous vous donnez des atouts pour :

- Une intervention intègre et en toute transparence dans la défense collective et individuelle des PHISP, sans clientélisme ni favoritisme,
- Une amélioration de la fluidité et de l'enrichissement des carrières et des parcours professionnels des PHISP,
- Le relèvement des primes statutaires et la revalorisation de la grille indiciaire du corps des PHISP,
- Une vraie politique de formation et d'accompagnement des PHISP dans l'évolution de leurs métiers.



Vos élus MISP défendent les missions régaliennes de l'Etat (inspection-contrôle, veille et sécurité sanitaire, ...) et luttent contre la désintégration des corps techniques de santé.

Nous œuvrons pour :

- La fluidité des carrières : suppression des premiers échelons du 1er grade, linéarisation de l'accès au grade de Général, élargissement des critères et augmentation des ratios pour l'accès du HED
- L'harmonisation du socle de l'IFSE



## Des valeurs qui donnent du sens à notre engagement

### **Equité**

Nous veillons à ce que les choix de mobilité et d'avancement soient conformes aux règles contenues dans les lignes directrices de gestion (LDGI). Nous agissons pour des processus de mobilité et de promotion justes.

### **Ecoute et médiation**

Nous écoutons chacun et portons attention à ses besoins. Nous agissons dans le but de concilier l'intérêt des agents et celui des ministères.

### **Transparence**

Nous informons tous les agents, qu'ils soient en poste au sein des ministères sociaux ou à l'extérieur.

## CHANGER DE C.A.P

### Nos candidats pour vous représenter

- Mme Anna NDIAYE, MISP OFDT
- M. Aissameddine AIMEUR, PHISP, TJ de Marseille
- Mme Sophie JACQUOT-GAUTUN, AE SG-DAJ
- M. Stéphane BARLERIN, AE, SG-DRH
- Mme Leila COULOUX, PHISP ARS Occitanie
- M. Nicolas ROUX, MISP ARS Occitanie
- Mme Sophie MALBLANC, PHISP ARS Grand Est
- M. François BODDAERT, AE, SGMAS, Membre du bureau National USAE